

PROJET DE DÉCRET SUR LES OBLIGATIONS DE SERVICE DES PE, RAPPORT MINISTÉRIEL « TOUT VA BIEN MME LA MARQUISE »...

Peillon multiplie les provocations à la veille de la grève sur les rythmes

À quelques jours d'un mouvement national de grève qui s'annonce décisif, le Ministère de l'Éducation Nationale multiplie les provocations :

➤ Un bilan ministériel qui fait la sourde-oreille aux difficultés de terrain

Le ministère vient de publier son premier bilan selon lequel « dans la quasi-totalité (93,5%) des communes, la mise en œuvre des rythmes scolaires se déroule sans difficulté ».

Les personnels ne sont pas dupes, et leur vécu sur le terrain est très éloigné de ces allégations : inégalités territoriales accrues entre communes riches et pauvres, rurales et urbaines, entre quartiers d'une même agglomération ; injustices sociales aggravées avec des services payants et/ou sélectifs ; pataqués organisationnels susceptibles de mettre en danger la sécurité des élèves ; mise en

cause des droits des travailleurs/ses ; fatigue supplémentaire pour les élèves et les personnels ; développement de la précarité ; dégradation des conditions de travail liée à l'occupation des locaux ; démantèlement du service public et recours à des prestataires privés...

Le ministère lui-même est contraint de reconnaître que dans plus d'une commune sur huit (12,8 %) les activités périscolaires mises en place sont payantes pour les familles, même s'il cherche à minimiser cette information. On constate à quel point le ministère tourne le dos à l'égalité et au service public !

➤ Attaque contre les statuts des PE : flexibilisation de leur temps de service

Le statut des PE définit leurs obligations réglementaires de service à 24h de classe/semaine. Au lieu de chercher à résoudre les problèmes posés par la réforme des rythmes dans le respect des statuts, le ministère vient de communiquer aux organisations syndicales un projet de décret portant « modification des obligations de service des personnels enseignants du premier degré » qui est une véritable bombe.

La réforme des rythmes donnant lieu à des mises en œuvre différentes d'une école à l'autre, ce décret permettrait que les « personnels enseignants du premier degré chargés soit de fonctions de remplacement soit de l'accomplissement d'un service hebdomadaire partagé entre plusieurs écoles » travaillent plus de 24 heures par semaine : selon le projet, « les heures d'enseignement accomplies au cours de

l'année scolaire en dépassement des obligations de service hebdomadaire (...) donnent lieu, au cours de cette même année, à un temps de récupération égal au dépassement constaté. » C'est donc un début d'annualisation du temps de travail des PE qui serait engagé, et assurément une flexibilisation. Cerise sur le gâteau dans ce projet : « L'autorité académique définit le calendrier des temps de récupération ». Cela se fera « après consultation de l'agent », mais c'est le DASEN qui décidera quand les jours seront récupérés !

SUD éducation s'oppose fermement à ce projet, prendra toutes les initiatives pour lui faire échec et appelle les personnels à le contrer. Nous refusons toute flexibilisation et toute annualisation du temps de travail, et nous revendiquons la définition de celui-ci par des maxima de service hebdomadaires diminués.

Ces provocations doivent renforcer la détermination des personnels à se mettre massivement en grève. Les fédérations CGT, FO, SUD et FAEN de l'éducation et des collectivités territoriales appellent tous les personnels travaillant dans les écoles à faire grève le jeudi 14 novembre 2013 pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et pour imposer une autre réforme. Elles soutiennent les mobilisations locales décidées le 12 ou 13. Dans plusieurs dizaines de départements, les sections du SNUipp appellent aussi à la grève. Unité dans la grève : imposons le retrait et des alternatives !